

Procédé d'imprégnation en autoclave

Processus	<ul style="list-style-type: none"> - Des produits de préservation aqueux sont injectés dans des cuves sous pression (autoclave) dans le bois. Ce processus peut durer jusqu'à 20 heures, ceci selon les conditions d'utilisation du bois. Le produit de préservation pénètre en profondeur et protège ainsi le bois contre les organismes destructeurs. - On distingue deux processus, soit imprégnation par vide et pression pour le traitement du bois saturé d'eau, ainsi que imprégnation par vide et pression simple pour le traitement du bois sec.
Domaine d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Ce procédé est conseillé pour les résineux indigènes (sapin/épicéa/pin etc.), qui ne sont pas suffisamment résistants contre les attaques par la pourriture, les champignons et les insectes lignivores pour un emploi à l'extérieur. - Classe d'utilisation 4 en contact avec le sol ou de l'eau douce, p.ex. poteaux et palissades, paravalanches, ouvrages de stabilisation, poteaux électriques, places de jeux, pontons ou constructions sur les rivages. - Classe d'utilisation 3 sans contact avec le sol, par ex. façades, parois antibruit, parois de protection visuelle, balcons ou decks.
Effets de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Correspond à une durabilité naturelle : 1-2 (Lignatec 27/2013 – Terrasses en bois, page 32). - Résistance contre des insectes et champignons lignivores. (B, E, Ip, P, W).
A observer	<ul style="list-style-type: none"> - Le bois d'aulé doit entièrement être imprégné. Les résineux tels que l'épicéa, le sapin ou le pin se prêtent particulièrement bien au traitement en autoclave. - Le débitage doit se faire avant l'imprégnation. Car un façonnage ultérieur détruirait la couche la mieux protégée. - Ne pas mettre de lattes d'empilage sur la face visible, car elles provoquent des taches (empiler par double couches, côtés visibles à l'intérieur). - Seul le bois sain et propre sera bien protégé. Sciure et saletés sont à éliminer avant l'imprégnation. Le bois grisé peut garder une couleur altérée et se tache après l'imprégnation. - Du bois atteint par des champignons de moisissure et de bléissement ne sera pas stérilisé par l'imprégnation. Ces champignons peuvent poursuivre leur développement. Le produit de prévention contre la moisissure additionné à la solution d'imprégnation agit seulement durant la phase de séchage. - Il est impératif que la place de stockage soit propre et sèche. Les lattes d'empilage ne doivent pas être atteintes de moisissure. - Lors de l'imprégnation autoclave le bois est soumis au retrait et au gonflement. - Dès que le produit est fixé et la surface du bois sèche, le bois autoclavé ne présente aucun danger lors d'une utilisation adéquate. Néanmoins, le contact direct avec des aliments ou du fourrage est à éviter. Il est impératif de respecter le temps de fixation et de séchage du produit de préservation.
Préservation du bois	<ul style="list-style-type: none"> - En principe le bois devrait être protégé par des mesures constructives. Néanmoins, une imprégnation en autoclave peut offrir une alternative appropriée. - Les produits de préservation utilisés en Suisse figurent dans l'index suisse de produits de préservation édité par l'Empa et Lignum, économie suisse du bois, disponible sous www.lignum.ch/fr/technique/preservation/index_produit/ et disposent des autorisations de l'OFSP et de l'OFEV. Plus d'informations sous : www.rpc.admin.ch - Le label de qualité « imprégné en autoclave » définit le degré et les exigences de l'imprégnation. Les entreprises sont périodiquement surveillées et contrôlées. Exigez des produits labélisés. - La quantité de produit qui doit pénétrer dans le bois se détermine selon le champ d'application, les normes ainsi que les indications du fabricant de produits de préservation.
Couleur après imprégnation	<ul style="list-style-type: none"> - Après oxydation et fixation, le bois prend une couleur verdâtre, après exposition aux intempéries brune à grisâtre. - Par l'adjonction d'une pâte colorante une teinte brunâtre peut être obtenue. Il ne s'agit pas d'un traitement de surface, mais d'une teinte à durée limitée. - La couleur après l'imprégnation dépend du sel, de la structure de la surface, de la profondeur de pénétration du produit ainsi que de la qualité du bois. Il n'y a pas de garantie sur la stabilité de la couleur à long terme ou sur l'uniformité de la teinte.
Choix de la couleur	<ul style="list-style-type: none"> - Le bois imprégné peut être en tout temps teinté à la couleur souhaitée au moyen d'une lasure aqueuse. - Le choix de la couleur détermine sa mise en application. Il est essentiel que la surface soit propre, sèche et exempte de poussière.
Stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Le bois imprégné doit être stocké sous toit à l'abri de la poussière et des salissures et être bien ventilé. - Les temps de fixation et de séchage sont à respecter.
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - L'élimination est soumise aux prescriptions légales selon l'OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets), ainsi que l'OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets). - Au terme de son cycle d'utilisation, le bois traité avec des produits de préservation peut être valorisé thermiquement dans des installations adaptées. - En ce qui concerne le CO₂, l'énergie contenue dans le bois peut être exploitée de façon neutre. - Davantage d'informations sont disponibles sous : www.bafu.admin.ch ou www.veva-online.ch
Informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - VSHI: www.vshi.ch. Les membres de l'association suisse des usines d'imprégnation sont à votre disposition pour de plus amples informations.